

Bourse de rédaction d'un article scientifique | Automne 2026

Grâce à ce concours de bourse, la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (VSSMES) souhaite soutenir les activités de diffusion des connaissances dans le domaine des VSSMES. La Chaire de recherche sur les VSSMES offre **une bourse de rédaction d'un article scientifique d'un montant de 1 000 \$** à une personne étudiante inscrite à temps complet dans un programme de maîtrise ou de doctorat qui souhaite rédiger un article scientifique sur les résultats de son projet de recherche.

Cette bourse est possible grâce à une subvention du ministère de l'Enseignement supérieur qui soutient le fonctionnement des activités de la Chaire.

Conditions d'admissibilité

1. Être inscrit.e à temps complet dans un programme de maîtrise (avec mémoire) ou de doctorat (avec thèse ou par articles).
2. Démontrer l'avancement suffisant des travaux de rédaction de l'article scientifique et la capacité à soumettre l'article à une revue scientifique au plus tard à la fin du mois de décembre 2026 (dépôt en vue de l'évaluation par les pairs).
3. Rédiger un article scientifique impliquant au moins deux membres de la Chaire (chercheur.es membres, chercheur.es affilié.es, membres collaborateur.trices ou étudiant.es membres) et l'étudiant.e doit être premier.ère auteur.e.
4. Rédiger un article scientifique qui contribuera à l'avancement des connaissances sur les VSSMES et qui s'inscrit dans l'un des axes de recherche de la Chaire (<https://chairevssmes.uqam.ca/chaire/axes-de-recherche/>) :
 - ◆ Axe 1 - Observation de la prévalence, des facteurs de risque et des trajectoires associés aux VSSMES
 - ◆ Axe 2 - Développement, implantation et évaluation des politiques et des programmes de prévention
 - ◆ Axe 3 - Mobilisation des connaissances auprès de différents groupes universitaires, collégiaux, communautaires et politiques.

Critères d'évaluation

- ◆ Qualité et pertinence
- ◆ Réalisme de l'échéancier planifié pour soumettre l'article scientifique à une revue scientifique
- ◆ Qualité du dossier académique
- ◆ Correspondance de l'article scientifique avec les axes de la programmation de la Chaire

Remarques

1. La personne lauréate s'engage à présenter une conférence sur les recherches décrites dans l'article scientifique dans le cadre d'un événement organisé par la Chaire.
2. La personne lauréate s'engage à mentionner le soutien financier offert par la Chaire dans l'article scientifique.
3. Les personnes dirigées ou codirigées par des chercheur.es membres de la Chaire seront privilégiées.
4. Les personnes ne bénéficiant actuellement pas d'une bourse d'excellence des grands organismes subventionnaires ou gouvernementaux (CRSH, FRQSC, IRSC, etc.) seront privilégiées.

Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent être soumis **au plus tard le 8 septembre 2026** et inclure les pièces suivantes :

- ◆ Le formulaire prévu à cet effet dûment rempli et signé (deux signatures requises) ➡ disponible sur le site : https://chairevssmes.uqam.ca/bourses-menu/en_cours/
- ◆ Votre plus récent relevé de notes (copie non officielle acceptée)
- ◆ Votre curriculum vitae mis à jour



Soumettre votre dossier de candidature à l'adresse courriel chaire.vssmes@uqam.ca en inscrivant en objet : **Candidature – Bourse de rédaction Automne 2026**